

Réunion du 8 avril 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s) :

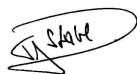
Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/240 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire - 1151  
Création d'une régie de recettes**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte du projet de création de la régie de recettes "paiement en ligne transport scolaire" auprès de la direction de la mobilité du Département
- autorise le projet d'encaissement en ligne des recettes d'abonnements scolaires subventionnés
- autorise le régisseur de la régie de recettes auprès de la direction de la mobilité à encaisser ces recettes provenant du paiement en ligne par Internet des abonnements scolaires subventionnés
- autorise le régisseur à encaisser les recettes en ligne sur un compte "dépôt de fonds au Trésor public" (DFT) à ouvrir pour la régie auprès de la direction régionale des finances publiques (DRFIP).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130408-76815-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 17/04/13